

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale tenue lundi, le 31 mai 2021 à 18H30 au Centre culturel Dr Marc Héту au 624, rue Notre-Dame à Saint-Chrysostome, sous la présidence du maire M. Gilles Dagenais.

Étant donné que notre municipalité est en zone orange en raison de la crise sanitaire, la séance a lieu à huis clos et est enregistrée.

	Mode de présence
M. le maire Gilles Dagenais	En salle
Mme la conseillère Colette Jaquet, district #1	En salle
M. le conseiller Marc Roy, district #2	En salle
M. le conseiller Steve Laberge, district #3	En salle
M. le conseiller Richard Beaudin, district #4	En salle
Mme la conseillère Mélissa St-Jean, district #5	En salle
M. le conseiller Mario Henderson, district #6	Est absent

Mme Céline Ouimet, g.m.a., directrice générale/secrétaire-trésorière est présente en salle et rédige le procès-verbal. M. Manuel Bouthillette, directeur général/secrétaire-trésorier est également présente.

2021-05-162 1. OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été remis aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Proposé par la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'OUVRIR la séance régulière à 18H35 le quorum étant respecté.

ADOPTÉ

2021-05-163 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que convoqué.

ADOPTÉ

2021-05-164 3. RÉSOLUTION / PROGRAMME TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a adopté lors de la séance du 11 janvier 2021 la résolution 2021-01-024 pour le programme TECQ 2021-2023;

ATTENDU QUE la résolution 2021-01-024 sera abrogé par la présente;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Proposé par le conseiller Steve Laberge
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no. 1 ci-jointe modifiée et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programmes;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvé par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no. 1 ci-jointe modifiée comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉ

4. AIR CLIMATISÉ / BUREAU MUNICIPAL

La directrice générale dépose une soumission pour remplacer l'air climatisé dans le bureau d'accueil. Le conseil municipal désire avoir une deuxième soumission avant de prendre une décision. Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

2021-05-165

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE lever la séance spéciale à 18H43 l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ

Monsieur Gilles Dagenais
Maire

Madame Céline Ouimet, g.m.a.
Directrice générale/Secrétaire-trésorière